



CHÂTEL<sup>ST</sup>DENIS  
Ville d'énergies

# CONCOURS

Participez au concours de création du logo  
Châtel Sympa et tentez de gagner 500.-

CHÂTEL SYMPA VA SE DÉVELOPPER À CHÂTEL-ST-DENIS

Châtel Sympa c'est quoi ?

Favoriser la participation citoyenne

Valoriser les projets existants sur le territoire communal

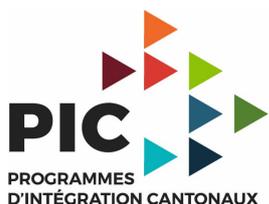
Développer le vivre-ensemble

Intégrer les habitant·e·s à la vie communale

Améliorer la qualité de vie au niveau local

La Commission Cohésion sociale de la Commune de Châtel-St-Denis assure la conduite de ce projet et invite toutes celles et ceux qui le souhaitent à créer le logo de Châtel Sympa.

Avec le soutien de



PROGRAMMES  
D'INTÉGRATION CANTONAUX



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Bureau de l'intégration des migrant·e·s  
et de la prévention du racisme IMR  
Fachstelle für die Integration der MigrantInnen  
und für Rassismoprävention IMR

Règlement au verso



## Technique et support

---

Le logo doit être réalisé sur un fichier électronique. La thématique du concours est libre, à l'exception de la mention Châtel Sympa qui doit faire partie intégrante du logo.

## Délai et moyen de participation

---

Le concours est ouvert jusqu'au dimanche 21 mai 2023 à 20h00. Les participant-e-s peuvent envoyer leur création par courriel à [marie.masset@chatel-st-denis.ch](mailto:marie.masset@chatel-st-denis.ch).

## Sélection du-de la gagnant-e

---

Un jury composé des membres de la Commission Cohésion sociale se réunira pour désigner le-la gagnant-e. Du seul fait de leur participation au concours, les personnes autorisent la Commission à reproduire ou utiliser les logos, sans que cette utilisation puisse leur conférer un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque.

## Remise du prix

---

La remise du prix de 500 francs en espèces attribué au-la gagnant-e s'effectuera en présence des membres de la Commission Cohésion sociale à une date choisie conjointement.

## Conditions de participation

---

Ce concours gratuit est ouvert à tout le monde. Un seul logo par personne est autorisé. Le-a gagnant-e sera averti-e personnellement dans le courant du mois de juin 2023. Aucune autre correspondance ne sera échangée au sujet de cette opération.

Marie Masset, déléguée à la cohésion sociale de la Commune de Châtel-St-Denis, est à votre disposition si vous avez besoin d'informations supplémentaires ([marie.masset@chatel-st-denis.ch](mailto:marie.masset@chatel-st-denis.ch) / 021 948 84 93).

Tout recours juridique est exclu. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

